



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20153589

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

17 DEC. 2020

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0635 859 447**

Nom

(en entier) : **GLM BUSINESS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue Lecat, 11, bte 7 à 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2020.

A l'unanimité, il a été décidé de transférer le siège social vers l'adresse : avenue de la mutualité 98 bte 35 à 7100 Haint Saint Paul en date du 7 décembre 2020.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la décision ci-annexée, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration signée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).